



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20220518-DEL2022037-CC
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : 24 MAI 2022
Publié le : 24 MAI 2022
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.037

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.

**QUESTION N° 12 : SIGNATURE DE L'AVENANT PRESTATION DE SERVICE « RELAIS PETITE ENFANCE »
- RPE - MISSIONS RENFORCEES CONCLU ENTRE LA CAF DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE FOSSES**

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 précisant la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 ;
Vu la convention d'objectifs et de financement pour les Relais Petite Enfance signée entre la CAF et la ville ;
Considérant la nécessité d'intégrer à cette convention les nouvelles missions induites par le décret et le référentiel national des Relais Petite Enfance ;
Considérant le choix de la municipalité de s'engager dans la mission renforcée intitulée « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » ;
Considérant le service rendu à la population par le biais des missions d'informations du RPE tant sur les modes d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans que sur le droit du travail ;
Considérant la mission du RPE d'accompagnement, d'échanges et de professionnalisation des assistantes maternelles, et le cas échéant des gardes à domicile, dans l'exercice de leur profession ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la Convention d'Objectifs et de Financement Prestations de Service par l'avenant Prestation de Service « Relais Petite Enfance » - RPE - Missions renforcées bonus « territoire CTG » du 01/01/2022 au 31/05/2023 au vu de cet engagement ;
Considérant le financement complémentaire possible pour les RPE engagés dans l'une des missions renforcées ;
Considérant les modalités d'exécution de la présente convention ;
Considérant l'avis favorable de la commission Population Education réunie en sa séance du 08 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré

- **APROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement prestation de service « relais petite enfance » - RPE - missions renforcées bonus « territoire CTG » du 01/01/2022 au 31/05/2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement prestation de service « relais petite enfance » - RPE - missions renforcées bonus « territoire CTG » entre la ville de Fosses et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;
- **DIT** que la subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise abondera le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

